

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 20 FÉVRIER 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 20 février 2017, à 13 h 30, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3), madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Étaient aussi présents : M^e Maude-Andrée Pelletier, greffière
M. Alain Halley, directeur général

La greffière a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 16 février 2017, vers 11 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 20 FÉVRIER 2017 à 13 h 30, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

Moment de réflexion

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

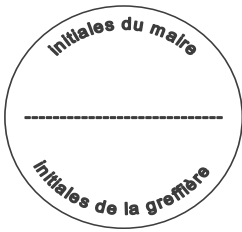
- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2017-063)
- 2° Dépôt du certificat du greffier (art. 555 LERM) – Règlements d'emprunts numéros 631, 632, 633, 634, 635
- 3° Avis de motion – Règlement amendant le règlement numéro 606 relatif au programme Écoprêt pour le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques
- 4° Appel d'offre public - services professionnels élaboration des plans et devis et surveillance - prolongement de réseau d'égout basse pression

Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 17^e jour du mois de février 2017

Maude-Andrée Pelletier
Greffière



SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	en main propre le 17 février 2017
André Lamy	par courriel le 17 février 2017
Jean-Pierre Gélinas	par courriel le 17 février 2017
Charles Fréchette	par courriel le 17 février 2017
Françoise Hogue Plante	par courriel le 17 février 2017
Gilles A. Lessard	par courriel le 17 février 2017
Murielle Bergeron Milette	par courriel le 17 février 2017

2017-063

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 20 février 2017 tel que présenté.

2017-064

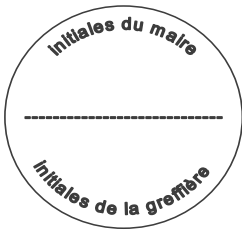
DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER (ART. 555 LERM) – RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 631, 632, 633, 634, 635

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 555 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat indiquant le nombre total de personnes habiles à voter et attestant des résultats de la procédure d'enregistrement, tel que déposé et lu par la greffière lors de la présente séance, lequel est joint **en annexe** pour faire partie intégrante de la présente résolution, des règlements suivants :

- Règlement numéro 631 décrétant une dépense de 823 016 \$ et un emprunt de 617 262 \$ pour des travaux de réfection d'une partie de l'avenue Royale;
- Règlement numéro 632 décrétant une dépense de 229 917 \$ et un emprunt de 172 437 \$ pour des travaux de réfection et/ou de reconstruction de trois ponceaux chemin du Golf et Rang des Gravel;
- Règlement numéro 633 décrétant une dépense de 448 630 \$ et un emprunt de 336 473 \$ pour des travaux de réfection d'une partie de la rue Saint-Marc (anciennement Rang Barthélemy);
- Règlement numéro 634 décrétant une dépense de 105 315 \$ et un emprunt de 78 986 \$ pour des travaux de réfection et/ou de reconstruction de quatre ponceaux sur une partie de l'avenue Royale;
- Règlement numéro 635 décrétant une dépense de 4 269 361 \$ et un emprunt de 4 269 361 \$ pour des travaux de réfection d'une partie des rues Saint-Jacques et Saint-Charles;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les membres du conseil acceptent le dépôt du certificat indiquant le nombre total de personnes habiles à voter et attestant des résultats de la procédure



d'enregistrement des règlements 631, 632, 633, 634 et 635, tel que déposé et lu par la greffière lors de la présente séance.

2017-065

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 606 RELATIF AU PROGRAMME ÉCOPRÊT POUR LE REMPLACEMENT OU LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

AVIS DE MOTION est donné par madame Françoise Hogue Plante qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement amendant le règlement numéro 606 relatif au programme Écoprêt pour le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques.

2017-066

APPEL D'OFFRES PUBLIC – SERVICES PROFESSIONNELS ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE – PROLONGEMENT DE RÉSEAU D'ÉGOUT BASSE PRESSION

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de faire une demande de soumission par voie d'appel d'offres public de services professionnels pour l'élaboration des plans et devis et surveillance dans le cadre du prolongement de réseaux d'égout basse pression pour les secteurs nommés « avenue Royale », « boulevard Saint-Laurent Est » et « boulevard Saint-Laurent Ouest », ces secteurs ayant été déterminés dans le cadre des demandes de subventions en lien avec ce prolongement de réseaux;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la greffière soit autorisée à faire publier ledit appel d'offres dans le journal Le Nouvelliste et au tableau électronique SEAO.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 13 h 42.

YVON DESHAIES
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER
GREFFIÈRE